Strasbourg, le 21 mai 2025

Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 23 mai 2025

Délibération n° 29 : Généralisation de la collecte sélective en porte à porte dans les communes de moins de 10 000 habitants de l'Eurométropole de Strasbourg.

1/ Présentation générale de la délibération

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage dans une refonte de la gestion des déchets visant à améliorer les performances de collecte et à optimiser la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique Zéro déchet 2021-2026 qui vise à réduire de 15 % la totalité des déchets ménagers et de moitié le poids de la poubelle bleue (OMR) entre 2010 et 2030, ainsi qu'à l'objectif national de 65 % de valorisation des déchets d'ici 2025.

Depuis le 1er janvier 2023, les nouvelles collectes, c'est-à-dire l'extension des consignes de tri et le déploiement de la collecte des déchets alimentaires, ont entraîné à la fois une évolution de la nature des OMR et une baisse de leur quantité. Face à ce constat et pour répondre aux attentes tant des élus que des usagers, les services ont réalisé des études et des expérimentations en vue de proposer une solution optimisée, tenant compte des contraintes techniques (changement de fréquence des collectes et place disponible dans les locaux poubelles) et présentant les meilleures performances quantitatives et qualitatives.

Un processus a ainsi été mis en place en 2024 de manière progressive, en concertation avec les communes concernées. Six mois de préparation ont été nécessaires pour lancer les expérimentations. Cette période a été mise à profit pour rencontrer les communes et échanger sur les modalités pratiques, préparer la communication, proposer des temps d'information auprès des usagers, commander les matériels et équipements.

Contact Presse :
Info.presse@strasbourg.eu
strasbourg.eu/espace-presse

2/ Rappel des expérimentations dans 4 communes de – 10 000 habitants

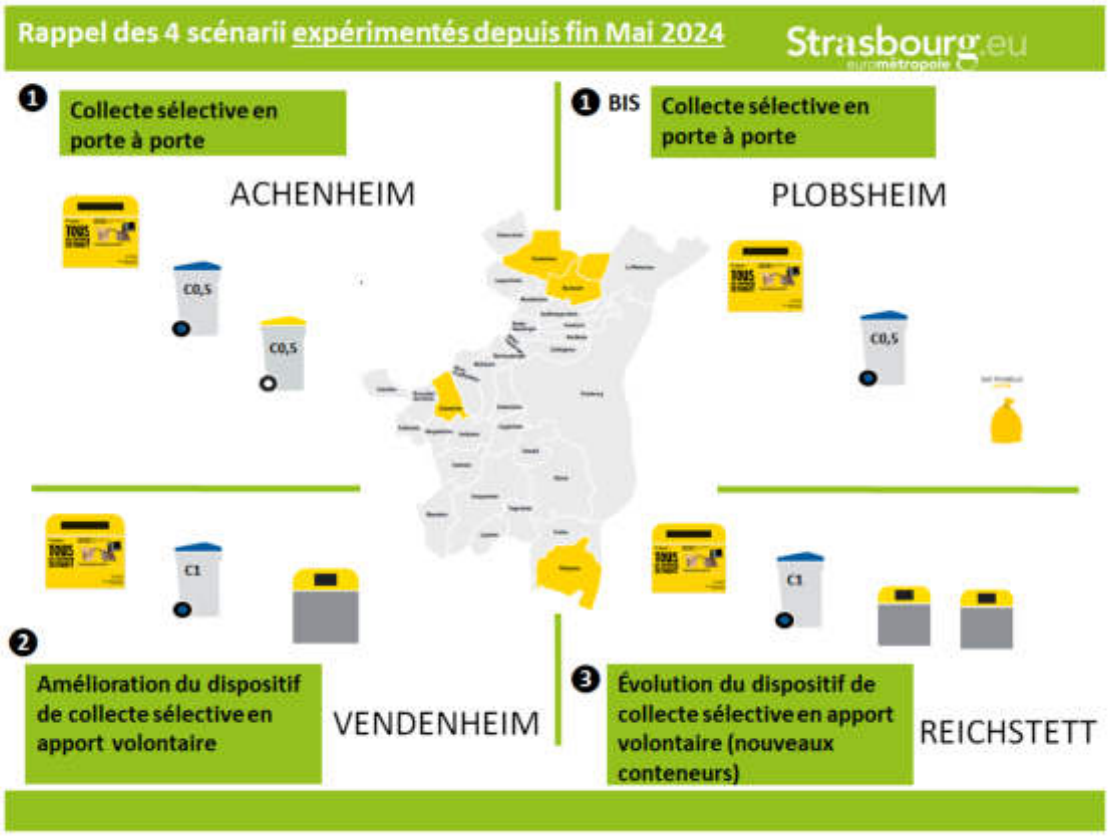

- **Plobsheim**

Collecte sélective en porte-à-porte tous les 15 jours en sac de tri avec réduction de la fréquence de collecte des OMR : passage d'une collecte hebdomadaire des OMR à une collecte tous les 15 jours en alternance avec la collecte sélective.

- **Achenheim**

Changement de la fréquence de collecte des OMR : passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte tous les 15 jours.

- **Reichstett**

Renforcement de l'apport volontaire avec densification et modernisation du nombre de points d'apports volontaires et maintien d'une collecte hebdomadaire des OMR.

- **Vendenheim**

Modernisation des points d'apport volontaire avec agrandissement des ouvertures pour faciliter le geste de tri et maintien d'une collecte hebdomadaire des OMR.
Dans le cas des expérimentations n°3 et n°4, des sacs de pré collecte fabriqués par des entreprises de l'économie sociale et solidaire ont, en parallèle, été distribués aux usagers afin de faciliter les changements d'habitude.

Contact Presse :
Info.presse@strasbourg.eu
strasbourg.eu/espace-presse

Par ailleurs, des conteneurs d'apport volontaire dédiés à la collecte des cartons (opercule long et étroit) ont été installés. Des échanges réguliers ont eu lieu avec les maires des communes concernées depuis la préparation (début 2024) jusqu'à la fin de l'année 2024.

Les résultats/performances obtenus ont été présentés à la Conférence des Maires du mois de janvier 2025.

3/ Résultats et conclusions des différentes expérimentations

1. Plus de quantités triées

La collecte sélective en porte-à-porte, couplée à un changement de fréquence des ordures ménagères résiduelles, permet une augmentation significative des quantités triées, mais s'accompagne d'une hausse du taux de refus et des coûts de traitement.

L'amélioration des dispositifs de collecte sélective en apport volontaire, avec des conteneurs mieux adaptés et une optimisation du maillage territorial, favorise une meilleure qualité du tri par rapport à une collecte en porte-à-porte mais n'améliore pas la quantité de déchets triés.

L'expérimentation d'une collecte spécifique pour le carton a permis de mieux capter ce flux et d'en optimiser la valorisation.

2. La collecte incitative des OMR – tous les 15 jours – comme levier efficace

La réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles à un passage tous les 15 jours est le levier le plus efficace afin d'inciter les usagers au tri des déchets.
Dans le cadre de l'expérimentation à Plobsheim, il a permis une baisse de la production des OMR de plus de 20 %, une augmentation de la collecte sélective de plus de 20 % et une augmentation de la collecte des déchets alimentaires de près de 50 %.

3. Un enjeu autour de la qualité de la collecte sélective

Les erreurs de tri représentent un surcoût pour la collectivité. Le dispositif en porte-à-porte montre des taux d'erreurs de tri significativement plus élevés que les dispositifs en apport volontaire sur l'ensemble du territoire (35% contre 11% en 2023). Ce phénomène a été confirmé dans le cadre de l'expérimentation. Il conviendra de mettre en place des procédures de contrôle et de communication à minima, pour contenir les dérives de qualité de tri.

4. Une communication de proximité positive et appréciée (cf. annexes)

Une communication auprès des usagers a été réalisée tout au long du projet, tant au travers des supports de communication de l'Eurométropole (courriers, affiches, etc…), qu'avec les supports des communes qui ont relayé les informations sur leur site internet ou dans leur journal municipal au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Une première communication a permis de poser les objectifs recherchés au travers de ces expérimentations, les communications suivantes de transmettre les consignes techniques puis des éléments de bilan. Un bilan spécifique a été transmis aux habitants des communes de Plobsheim et Achenheim et une communication générale est prévue au cours des prochains mois auprès de l'ensemble des communes de notre territoire.

Par ailleurs, une enquête de satisfaction a été menée auprès de 600 usagers des 4 communes concernées.

Lors de la Conférence des Maires du 17 janvier 2025, le dispositif de collecte sélective en porte-à-porte en bac jaune, collecté en alternance tous les 15 jours avec le bac d'ordures ménagères résiduelles, a été largement plébiscité.

En complément du déploiement de la collecte sélective en porte-à-porte, la collecte en apport volontaire des cartons sera également mise en œuvre afin d'améliorer leur valorisation et de limiter leur présence dans les flux de déchets résiduels. Ces évolutions doivent également permettre d'offrir une solution de tri à l'ensemble des non-ménages (entreprises, industries, administration ...) situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, dont la production de déchets est assimilable aux déchets ménagers et qui peuvent être collectés dans les mêmes conditions.

Contact Presse :
Info.presse@strasbourg.eu
strasbourg.eu/espace-presse

4/ Calendrier prévisionnel de déploiement

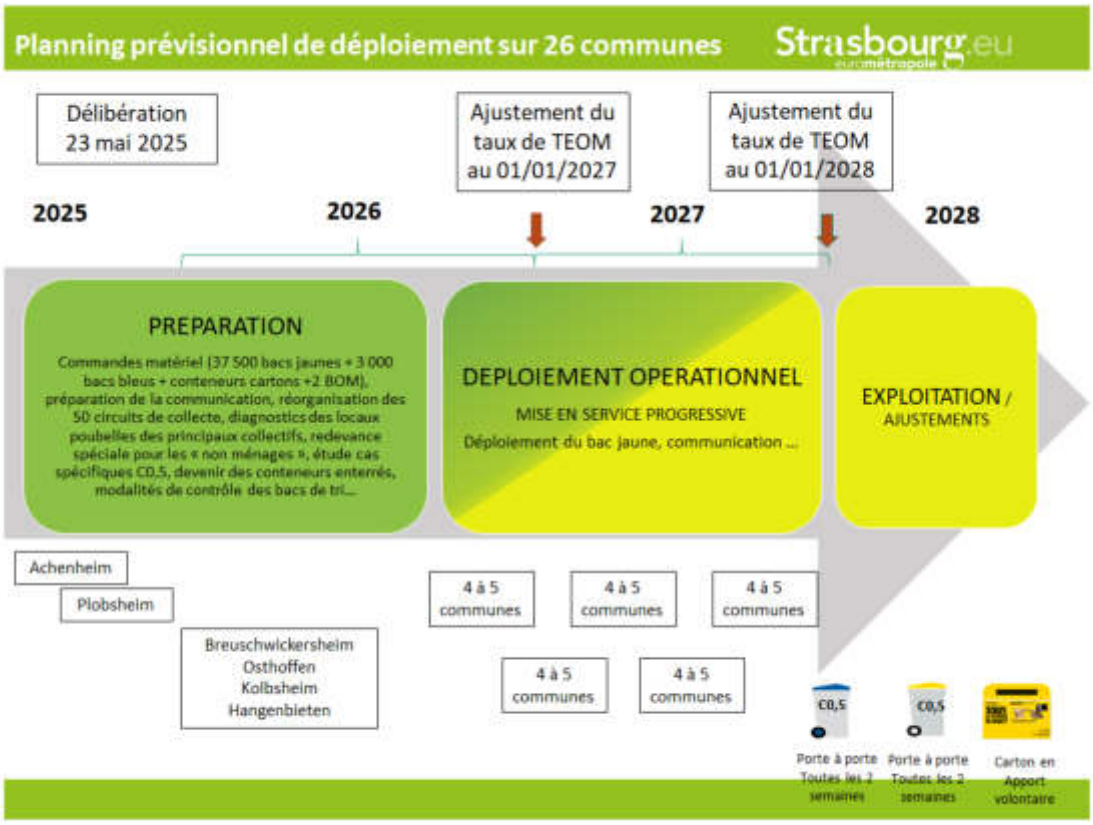

Les modes de collecte, expérimentés sur les 4 communes de Plobsheim, Achenheim, Vendenheim et Reichstett en 2024, seront pérennisés jusqu'à la mise en œuvre du nouveau dispositif :

- **2025-2026 :** phase préparatoire avec expérimentations de mesures de communication, de contrôle et d'actions correctives visant à contenir le taux d'erreurs de tri. Lancement des marchés nécessaires au déploiement du projet et préparation des 60 nouveaux circuits de collecte.
- **2026-2027 :** mise en œuvre progressive du nouveau dispositif de collecte incluant une phase de sensibilisation des habitantes et habitants, la mise en place de conteneurs spécifiques aux cartons, la distribution des bacs jaunes pour la collecte sélective en porte-à-porte, l'adaptation de la fréquence de collecte et la réorganisation des circuits de collecte.
- **2028 :** ajustements et suivi permettant d'évaluer les impacts et d'affiner les modalités si nécessaires.

À noter que compte tenu des performances constatées lors de la phase d'expérimentation, des évolutions seront mises en œuvre de façon anticipée sur plusieurs communes afin de poursuivre la dynamique expérimentée. **Ainsi, Plobsheim bénéficiera d'un déploiement des bacs jaunes en 2025. Les communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen verront l'installation des conteneurs de collecte en apport volontaire**

des cartons au cours de l'année 2025 et l'adaptation de la fréquence de collecte des OMR par quinzaine à partir du 1er janvier 2026.

5/ Budget

Le budget prévisionnel d'investissement pour l'ensemble de ce projet est estimé à environ 4 M€ TTC incluant la fourniture et la distribution des nouveaux bacs, les moyens techniques et véhicules supplémentaires, la communication et la sensibilisation des usagers.

Ces crédits seront inscrits lors des prochaines étapes budgétaires de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI). Le financement des investissements sera assuré par l'Eurométropole de Strasbourg. Le soutien financier de l'ADEME et/ou des éco-organismes sera recherché en fonction de l'éligibilité aux appels à projets.

Par ailleurs, l'augmentation des coûts de fonctionnement liés à la mise en œuvre de cette réforme est évaluée à environ 1 M€ annuel**. Ces dépenses (amortissements et fonctionnement) seront couvertes par une augmentation du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants (zone 2).**

La mise en place du nouveau taux de la zone 2 interviendra en deux étapes, au 1er janvier 2027 ou au 1er janvier 2028, de façon coordonnée avec le calendrier de réalisation du projet.

Sur la base des coûts connus et de la législation actuelle, le taux projeté de la TEOM en zone 2 est de 7,95 % contre 6,13% actuellement.
Cette hausse s'explique notamment par la mise en place de nouveaux équipements dans les communes (bacs, conteneurs cartons, véhicules de collecte) ainsi que par la hausse des coûts de traitement, liés à l'augmentation des quantités à trier et à la prise en compte d'une augmentation des refus de tri à 20%.

Concrètement, l'impact sur les foyers concernés (zone 2) serait modéré avec une augmentation d'environ 50€ par an et par foyer pour les maisons individuelles et la moitié pour les appartements (env. 25€/an/foyer).

L'Eurométropole assure depuis plusieurs années une stabilité fiscale de la TEOM en zone 2, avec un taux qui n'a pas augmenté depuis 10 ans malgré le déploiement de la collecte des biodéchets sur l'ensemble du territoire eurométropolitain, l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique ainsi que la hausse générale des coûts de collecte et de traitement des déchets. En 2020, ce taux a même connu une légère baisse sur la zone 2.

6/ Annexes

- Exemple d'article d'insertion dans les journaux communaux

EXPÉRIMENTATION

Des nouveaux conteneurs de tri plus pratique et plus nombreux à Reichstett

OBJECTIF Z Zéro déchet Zéro gaspi

Contexte

À Reichstett, dans le cadre du Plan Climat 2030 :

- en 2022, mise en place d'une **collecte** séparée des **déchets alimentaires**
- en 2023, extension du **tri** à **tous les emballages** pour simplifier le geste de tri

Les premiers résultats se révèlent très prometteurs, contribuant ainsi à l'objectif de réduire de moitié la quantité d'ordures ménagères.

Et en 2024...

Pour aller plus loin, l'Eurométropole de Strasbourg et CITEO proposent de tester de **nouvelles modalités de collecte** dans **4 communes**, dont Reichstett.

Objectifs

- **Optimiser** la collecte
- **Maîtriser** les coûts
- **Réduire** l'impact environnemental
- **Faciliter** le geste de tri des déchets

À l'issue de cette expérimentation, fin 2024 et selon les résultats obtenus, une évolution des dispositifs pourra être proposée aux 26 communes de moins de 10000 habitants du territoire.

EN QUOI CONSISTE LE PROJET ?

Un conteneur près de chez moi, c'est pratique !

Tester des **conteneurs d'apport volontaire de proximité** sur de nouveaux emplacements afin de **renforcer le maillage** des points de collecte et présentant des **ouvertures plus larges** pour faciliter le geste de tri.

Une distribution de **sacs de pré-collecte** réutilisables complètera le dispositif.

Ces sacs sont **fabriqués localement** à partir de **matériaux de réemploi** par des structures de l'**Économie Sociale et Solidaire** ou engagées dans l'**insertion** sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Un conteneur pour les cartons, c'est plus simple !

Pour faciliter le tri des cartons, des **conteneurs d'apport volontaire spécifiques** seront installés sur la commune.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

MAI JUIN — **Mise en place des nouveaux conteneurs de tri en remplacement des conteneurs actuels. Distribution des sacs de pré-collecte**

FIN 2024 — **Évaluation** du service, des performances, et des coûts de chacun des dispositifs testés sur les 4 communes.

RÉDUIRE. RÉUTILISER. RECYCLER. CHACUN.E PARTICIPE À SA MANIÈRE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF Z. ZÉRO DÉCHET. ZÉRO GASPI !

Strasbourg.eu eurométropole — CITEO

© Eurométropole de Strasbourg

Contact Presse :
Info.presse@strasbourg.eu
strasbourg.eu/espace-presse

- Courrier de démarrage de l'expérimentation

© Eurométropole de Strasbourg

Contact Presse :
Info.presse@strasbourg.eu
strasbourg.eu/espace-presse

- Courrier résultats d'expérimentation dans les communes

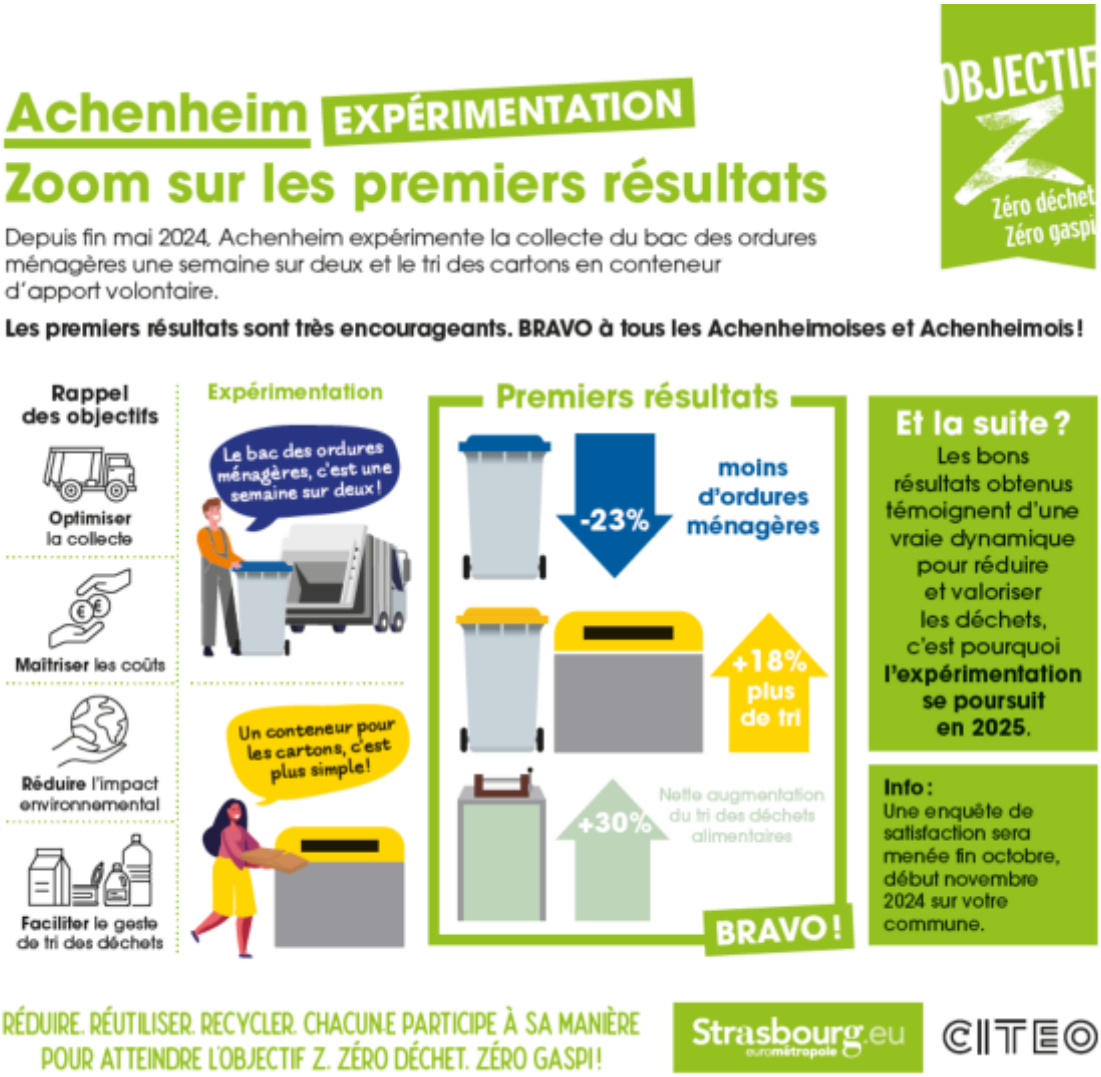

© Eurométropole de Strasbourg

Contact Presse :
Info.presse@strasbourg.eu
strasbourg.eu/espace-presse